

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.259

**Commune de Dirac :
reprise et
achèvement de la
procédure de révision
du plan local
d'urbanisme (PLU)**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.259**

URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEAUX

**COMMUNE DE DIRAC : REPRISE ET ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Dans le cadre de la fusion des communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée automatiquement à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, et afin de ne pas rendre caduques les procédures engagées avant tout transfert de compétence, l'établissement public de coopération communale (EPCI) compétent peut décider, après accord de la commune membre concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme engagée par une commune membre avant la date du transfert de compétence, sur demande expresse de celle-ci.

En application de cet article, il est proposé de demander à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême d'achever la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du 29 octobre 2014 de la commune de Dirac, pour les étapes suivantes :

- Constitution de l'ensemble des pièces du PLU en vue de l'arrêt
- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Organisation de l'enquête publique.
- Modifications à apporter suite aux avis des personnes publiques associées et rapport du commissaire enquêteur.
- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'achèvement de la procédure implique la reprise du marché de prestation intellectuelle pour la révision du Plan local d'urbanisme dont le reste à charge est estimé à 22 350 € HT.

Aussi,

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Vu la délibération en date du 22 février 2017 du conseil municipal de Dirac demandant la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 mars 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dirac impliquant la reprise de l'ensemble des charges afférentes au projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte concernant cette procédure.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 20 – Nature 202

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2017 | <u>Affiché le :</u> 05 avril 2017 |